

# Pour une meilleure prise en charge de la santé des femmes la CGT revendique :

- **la gratuité des protections hygiéniques** et leur mise à disposition gratuite sur le lieu de travail ;
- **le dépistage**, par la Médecine du travail, de maladies telles que l'endométriose et la reconnaissance de cette maladie comme un handicap et une affection longue durée ;
- **la suppression des jours de carence** pour toutes et tous ;
- **la liberté de disposer de son corps** et de ses choix avec la gratuité des moyens de contraception et l'ouverture de centres IVG, de centres de santé sexuelle et de maternités ;
- **l'inscription du droit à l'IVG** dans la constitution car « le droit à la liberté à l'IVG » ne garantit pas son accès en termes de moyens ;
- **le respect de la réalisation** du document unique d'évaluation des risques professionnels genré (DUERP) ;
- **la mise en place de sanctions** pour toutes les entreprises et établissements dépourvus de plan de prévention des violences sexistes et sexuelles et de dispositif de signalement négocié avec les syndicats ;
- **l'interdiction de licenciement**, le droit à absences rémunérées pour réaliser des démarches, le droit à la mobilité géographique et fonctionnelle pour protéger les victimes de violences conjugales ;
- **l'obligation de formation** des ressources humaines, personnel encadrant, et élus sur les violences sexistes et sexuelles, et des moyens pour que les référents harcèlement/violence puissent exercer leurs prérogatives ;
- **l'obligation d'une sensibilisation** annuelle pour tous les salariés sur leur temps de travail et la mise en place de dispositifs de prévention pour les plus vulnérables et notamment les jeunes, les précaires, les travailleurs de nuit ou en milieu non mixte ;
- **un accès aux soins garanti** avec le remboursement à 100 % des consultations en psycho-traumatologie pour les victimes de violences sexuelles et sexistes ;
- **la transcription dans le droit français** de la convention 190 de l'OIT contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail.



## Pour conquérir l'égalité professionnelle la CGT revendique :

- **la revalorisation** de tous les métiers à prédominance féminine pour qu'enfin le principe « un salaire égal pour un travail de valeur égale » s'applique ;
- **la fin des temps partiels subis** ;
- **la revalorisation du Smic** à 2 000 € bruts ;
- **la révision de l'index égalité**, pour faire toute la transparence sur les inégalités et permettre de sanctionner les entreprises qui discriminent - c'est d'ailleurs une nouvelle obligation de la Directive européenne sur la transparence des rémunérations que la France devra transposer au plus tard le 7 juin 2026 ;
- **la fin des systèmes opaques** d'individualisation des rémunérations et des primes qui pénalisent davantage les femmes ;
- **la fin de la discrimination salariale** sur la carrière pour de réels déroulements de carrière ;
- **le conditionnement de l'octroi** des marchés publics à l'égalité salariale ;
- **l'allongement des congés paternité** et d'accueil de l'enfant et maternité.

## Pour conquérir du temps pour nous la CGT revendique :

- **la baisse de la durée de travail** à 32 h et le droit à la retraite à 60 ans pour tous ;
- **l'allongement du congé maternité** à six mois et du congé paternité et d'accueil de l'enfant à quatre mois pour l'autre parent, quel que soit son genre ;
- **une meilleure rémunération** et un partage plus équilibré du congé parental ;
- **la création de congés « enfants malades »** pour l'ensemble des salariés sans conséquence salariale ;
- **la création d'un authentique service public** tout au long de la vie qui engloberait les divers modèles existants, à la fois individuels et collectifs ;
- **un service public de l'aide à l'autonomie** et de prise en charge de la petite enfance accessible financièrement à toutes et tous et renforcé sur tout le territoire pour lutter contre les inégalités territoriales et sociales.

## Pour gagner la réciprocité des droits entre les femmes et les hommes la CGT revendique :

- **le droit des femmes à travailler** pour être autonomes et indépendantes dans leurs choix de vie ;
- **l'égalité réelle femmes-hommes** au travail avec notamment de réelles sanctions pour les entreprises et administrations qui discriminent, la revalorisation des métiers à prédominance féminine, ou encore la fin des temps non complets de moins de 24 heures par semaine ;
- **le soutien à la parentalité** : allonger les congés maternité et paternité et d'accueil de l'enfant, revaloriser le congé parental, levier indispensable à un meilleur partage des responsabilités parentales, élaborer un grand plan de création de places en crèches et des droits garantis par la loi à 10 jours enfants malades (sans jours de carence) pour tous les parents d'enfants de moins de 12 ans ;
- **un service public** de l'aide à l'autonomie et de prise en charge de la petite enfance ;
- **des mesures effectives** pour prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail et pour protéger les femmes victimes de violences ;
- **un accès libre et remboursé** à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) sur tout le territoire, la suppression de la double clause de conscience spécifique à l'IVG et l'allongement du délai d'IVG ;
- **la mixité des filières de formation** et des métiers ;
- **la mise en place de mesures** pour lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme à l'école, sur les lieux de travail et dans les médias.

Pour nous joindre

Pour nous faire part de vos revendications

Pour vous syndiquer

Contactez-nous : [cgttelegramme@orange.fr](mailto:cgttelegramme@orange.fr)

